



Chambres Cités 1 & 2

Cité 1



35 rue Roche Genès
63170 Aubière



04 73 28 89 00



residence-cezeaux@crous-clermont.fr

- > Loyer : 246,30 €
- > Dépôt de garantie : 250 €
- > Préavis de départ : 1 mois
- > Admission pour 10 mois (01/09 au 30/06)
mais possibilité d'hébergement d'été



À PROXIMITÉ

- > Polytech, ISIMA, SIGMA,
IUT Cézeaux, UFR Sciences, STAPS
- > Resto U' Rest'Océzo, Cafétérias IUT,
Resto U' et Kiosque Le Saxo



TRANSPORTS

- > Tram : arrêt Campus (Cité 2)
arrêt Margeride (Cité 1)
- > Bus : ligne 13

Cité 2

15 rue Roche Genès
63170 Aubière



COMPOSITIONS

- > 650 chambres d'une superficie de 10 m²



ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- > Mobilier intégré : lit, bureau, placards,
chaise
- > Frigo-bar
- > Cabine tri-fonction
(douche-WC et lavabo)
- > Accès Internet



ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

- > Laverie
- > Garage à vélos et parking
- > Cuisines collectives équipées
- > Salle de travail avec accès Wifi
- > Cité 2 : Salle culturelle
- > Cité 1 : Équipements extérieurs
(structures de fitness, chaises longues,
tables ping-pong...), Salle TV/détente
(Cosy Space)



Comment faire sa demande de logement ?

Étape 1 - du 20 janvier au 15 mai

Constituer son Dossier Social Étudiant sur : messervices.etudiant.gouv.fr

Étape 2 - début mai

Faire ses vœux de logements sur : trouverunlogement.lescrous.fr

(Possibilité de formuler 4 vœux de logements modifiables jusqu'à mi-juin)



Que ce soit en période de rentrée ou tout au long de l'année

Rendez-vous sur : trouverunlogement.lescrous.fr

Quels sont les critères d'admission ?

Un ordre de priorité est établi en fonction des critères sociaux (revenu de la famille, nombre de frères et sœurs, éloignement du lieu d'études) saisis lors de la constitution du Dossier Social Étudiant sur : messervices.etudiant.gouv.fr



Aides au logement

Les logements ouvrent droit au bénéfice de l'APL ou de l'ALS. Il suffit d'en faire la demande auprès de la CAF (caf.fr)



Pièces administratives

> Dépôt de garantie : encaissement immédiat et remboursement après l'état des lieux de sortie

> Dossier envoyé par mail. Compléter le dossier et joindre les pièces demandées (à retourner sous 7 jours)

> Attestation d'assurance couvrant les risques locatifs et de responsabilité civile

> Justificatifs d'études et d'identité, RIB et 1 photo d'identité de l'étudiant

>> **Durée de l'admission** : 12 mois (du 1^{er} septembre au 31 août).

La durée de l'admission peut être plus courte sur certains sites (10 mois). Dans ce cas, une solution de logement est proposée à l'étudiant qui désire rester au Crous jusqu'au 31 août.

L'étudiant peut demander à quitter son logement plus tôt en déposant un **préavis de 1 mois avant son départ**.